
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 26 novembre 2018, à 20 h 45, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

INTERPELLATION VERBALE

Avis de convocation

Après la prière d'usage, le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire qui fut signifié à chaque membre du Conseil, le 22 novembre 2018.

«AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de ladite Ville, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par son Honneur le Maire Vincent Deguise, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 26 novembre 2018, à 20 h 45 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, savoir:

- Avis de motion et présentation du projet de Règlement N^o P2018-11-3 «Concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevance pour payer les dépenses prévues au budget 2019»

NOTE: Conformément aux dispositions de l'Article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, les délibérations et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le point ci-haut mentionné.

RÉSOLUTION C-18-071

Avis de motion

Règlement N^o P2018-11-3

«Concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevance pour payer les dépenses prévues au budget 2019»

Le conseiller Jean-Guy Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance subséquence du Conseil, il y aura présentation d'un règlement ayant principalement pour objet «un règlement d'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevance pour payer les dépenses prévues au budget 2019» et présente ce projet de règlement portant le numéro N^o2018-11-3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-18-072

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier